

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04259
Numéro SIREN : 750 471 716
Nom ou dénomination : 5B CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 14734

Adresse du siège social

Quinelt
URJET

Copie certifiée conforme
à l'original. Le 30 JUIN 2018
GREGHE

Ancienne adresse en cas de changement:

30 JUIN 2018
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

en deux exemplaires (art 223 A & D du CGI)

été mère.



Désignation de l'entreprise : **5B CONCEPT SARI** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **41 Rue Edgar Quinet - 93350 LE BOURGET** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **7 5 0 4 7 1 7 1 6 0 0 0 2 7** Néant ☐

				Exercice N clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACTIF IMMOBILE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1378	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24515	12525
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	7000	7000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2300	2300
TOTAL (II)		BJ	BK	35193	13903
ACTIF CIRCULANT STOCKS CRÉANCES DIVERS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	5875	5875
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	218341	218341
	Autres créances (3)	BZ	CA	41841	41841
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE	45359	45359
	Disponibilités	CF	CG	140249	140249
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	451665	451665
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	488858	13903
					472955

Renvois (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SARI		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	DA	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	
	Report à nouveau	DH	22929
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31084
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	294448
	Dettes fiscales et sociales	DY	69499
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	15
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	363982
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	472955
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		5B CONCEPT SARI				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	32336	FF		
		FG	2257454	FH	318	FI	2290108	
		FJ		FK		FL	2290108	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1578	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6771	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2298457	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1832684
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-871
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	171498
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	3219
	Salaires et traitements *						FY	173825
	Charges sociales (10)						FZ	78229
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	6625
							GB	
							GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	
	Autres charges (12)						GF	2285207
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	33250	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV		
						GW	33250	

Désignation de l'entreprise 5B CONCEPT SARI		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	46	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	46	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1359	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1359	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1313	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	872	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2298503	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2267439	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	31064	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SB CONCEPT SARI										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conservées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1378	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Compensations	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Compensations	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Compensations	M2		KP	5349	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Compensations	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	7334	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	9284	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2549	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					UH		UI		UJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	24516	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	7000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	2300	IU		IV		
	TOTAL IV					LQ	9300	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	35194	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation initiale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						2		2		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	EN		EO		EO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1378	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5349	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			II		MM		MN	7334	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	9284	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	2549	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					NY		NG	24516	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		ØW		
	Autres participations					IO		ØX	7000	ØZ		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					IZ		2E	2300	2G		
	TOTAL IV					IB		NJ	9300	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØK		ØL	35194	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2015
D.G.F.I.P. N° 2054 bis

Exercice clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SB CPNCEPT SARL

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		L'utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6.
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- | | |
|--|--|
| 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | |
| 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE | |
| 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE | |

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



N° 10172 * 19

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2015

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SB CONCEPT SARI**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG		PH	1378
Terrains				PI	PJ	PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV	PW	PX		PY	3343
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	QE	QF		QG	3785
	Matériel de transport			QH	QI	QJ		QK	3874
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN		QO	1721
corporelles	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS		QT	
				QU	QV	QW		QX	12523
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				AN	AP	AQ		AR	13901

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immoh. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général sans reprise (NP + NQ + NR)	NW			Total général sans reprise (NS + NT + NU)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

S9

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032



N° 10913 * 17

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 145 836

N° 2046 - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise **SB CONCEPT SARL**Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3L	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1 ^{er} 1992 *	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1 ^{er} 1992 *	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
- incorporelles	6E	6F	6G	6H
- corporelles	6J	6K	6L	6M
- titres mis en équivalence	6N	6P	6Q	6R
- titres de participa- tion	6S	6T	6U	6V
- autres immobilisa- tions financières (1) *	6U	6V	6W	6X
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		UE	UF	
- d'exploitation		UG	UH	
- financières		UJ	UK	
- exceptées les				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SARI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, du 01/01/17 à 31/12/17		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2 58-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206*-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 212 bis*)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							IF	872
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.E.	WL			Résultats bénéficiaires versés à l'article 207 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins valeurs nettes à long terme	— Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
		— Imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme							
		— Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
	TOTAL I							WR	31936
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
		— Imposées au taux de 0 %							
		— Imposées au taux de 19 %							
		— Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		— Imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Régime d'entreprises en difficulté (11 sept.))	K9			Entreprises nouvelles (11 sept.)	L2		
		N° de compétence (art. 41 bis des lois)	L6			Société d'investissement immobilière (art. 208C)	K3		
		Zone franche urbaine (art. 41 bis des lois et art. 41 bis des lois)	Q9			Zone de revitalisation de la détresse (11 sept.)	PA		
		Zone franche d'activité (art. 41 bis des lois)				Zone franche d'activité (art. 41 bis des lois)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 41 bis des lois)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé									
Crédance déduite par le report en arrière de décaissements									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables							XI	19768	
bénéfice (I moins II)									
déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	5810	
							XO	13958	



N° 10952 * 17

10

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 115 812

N° 2058-B - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise 5 CONCEPT SARL		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	13958	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	13958	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2015

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SB CONCEPT SARL										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	26781	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-3852		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF								
					Report à nouveau	ZG	22929							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	22929							
	TOTAL I	0F	22929		TOTAL II									
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	3250		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	33787		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	134459		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	171496		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1106		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	2113		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	3219		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	188841		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	116662		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*										0B	173825		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S			
	— Effectif moyen du personnel * (dont apprentis : 0 0 handicapés) : 0 0										YP	6		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	9%		
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus values à 15 %	JK	Plus values à 0 %	JL
											Plus values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus values à 15 %	JN	Plus values à 1 %	JO
											Plus values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	
— Filiales et participations : (Liste au Z159-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0												ZR		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne contient donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (1) dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise **SB CONCEPT SARI**Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
①	②			③	19 %	15 % ou 16 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CARRÉ A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ②)						
	CARRÉ B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ③)						
CARRÉ C : autres plus-values taxable à 19 % (1)							

(A)

(B)

(C)

(A)

(B)

(C) : autres plus-values

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SARI		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterloches 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4					
	différente (art. 39 quaterloches N-5					
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

Formulaire obligatoire (art. 16 5° A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **58 CONCEPT SARI**Néant ☒

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☐.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *series-0* bis du CGI) ☐.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *series-0* du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter cnl. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 % 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2152



N° 10182 * 2015

formulaire obligatoir
(article 33A du Code
général des impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2015

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SARL		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11484 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 115 643

N° 2059-E - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise : SB CONCEPT SARI		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		32654
Production vendue - Services	OC		2257454
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		1578
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		6771
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL I		OM	2298457
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		1832684
Variation de stocks (marchandises)	OO		-871
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		137709
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		33787
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	2003309
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 295148
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		SA	2298457
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	2298457
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 7
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			



N° 11624 * 15

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

75047171800027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SB CONCEPT

ADRESSE (voie) 4 Rue Edgar Quinet

CODE POSTAL 93350

VILLE LE BOURGET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SIDOMMO Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 08/10/1971 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie Rue des Pétrins

Code Postal 78350 Commune JOUY EN JOSAS Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique CHANDES Prénom(s) Olivier

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 02/02/1970 N° Département 89 Commune JOIGNY Pays FRANCE

Adresse : N° 41 Voie Rue Edgar Quinet

Code Postal 93350 Commune LE BOURGET Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Février 2015 - 145 844

N° 2049F - IMPRIMERIE NATIONALE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. I au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
3

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

75047171600027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5B CONCEPT SARL

ADRESSE (voie) 41 Rue Edgar Quinet

CODE POSTAL 93350

VILLE LE BOURGET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique GODARD Prénom(s) Nicolas

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 24/07/1970 N° Département 44 Commune SAINT - NAZAIRE Pays FRANCE

Adresse : N° 14 Voie Allée Montcalm

Code Postal 91430 Commune IGNY Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique RAYNEL Prénom(s) Bruno

Nom marital % de détention 2.00 Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date 09/09/1973 N° Département 50 Commune CHERBOURG Pays FRANCE

Adresse : N° 35 Voie Rue des Platinières

Code Postal 77280 Commune OTHIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11624 * 15

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 7

N° SIRET

7 5 0 4 7 1 7 1 6 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 58 CONCEPT SARL

ADRESSE (voie) 41 Rue Edgar Quinet

CODE POSTAL 93350

VILLE LE BOURGET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique NIRO Prénom(s) Laurence
Nom marital % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 15
Naissance : Date 28/11/1988 N° Département 93 Commune AUBERVILLIERS Pays FRANCE
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique LAMBOURSIN Prénom(s) Xavier
Nom marital % de détention 4,00 Nb de parts ou actions 2
Naissance : Date 29/05/1987 N° Département 44 Commune NANTES Pays FRANCE
Adresse : N° 24 Voie Rue Gabriel Péri
Code Postal 94700 Commune MAISON - ALFORT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fevrier 2015 - 145 RM

N° 2049P - IMPRIMERIE NATIONALE



N° 11625 * 15

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2015

Formulaire obligatoire
(art. 34 de l'ann. III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 75047171800027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5B CONCEPT SARL

ADRESSE (voie) 41 Rue Edgar Quinet

CODE POSTAL 93350

VILLE LE BOURGET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SARL Dénomination C.A.P.P.

N° SIREN (si société établie en France) 492580550

% de détention 10,00

Adresse : N° 14 Voie Allée Montcalm

Code Postal 91430

Commune IGNY

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Société à Responsabilité Limitée au capital de cinquante mille Euros.

Siège social : 41. Rue Edgard Quinet 93350 LE BOURGET

RCS BOBIGNY B 750 471 716 00027

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, en conformité avec toutes les dispositions, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos du 31/12/2017 et vous présenter les perspectives de l'activité de la société 5B dont vous êtes actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été transmis :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée

I. Approbation des comptes annuels :

Le 5eme exercice se traduit par un résultat net de 31 064 € (N-1 : perte de 3 851 €) pour un CA de 2 290 108 € (N-1 : 745 581 €)

Ce résultat (de 1.36%) est plutôt positif (après une année de perte) mais reste faible et se justifie, malgré l'augmentation du CA et comme je vous le détaille ci-après, par la dernière phase du plan ambitieux à 3 ans du développement des activités, des données, des Clients et du portefeuille de partenaires ainsi que d'investissement réalisés dans les outils, les compétences et le marketing.

Les comptes présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

II. Affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice clos le 31.12.17 soit un profit de 31 064 €, est affecté en report à nouveau. Il ne sera pas versé de dividendes.

III. Rapport d'activité de l'exercice 2017 :

✓ **Activité commerciale : rapport**

0

La phase de Développement de 5B Event est encourageante... !

Nous avons réussi à augmenter le CA de 207 % (N-1 : 11%)

Notamment sur les activités billetterie et, ce grâce à une année 2017 marquée par les appels d'offre remportés de la U Aréna et du Grand Prix de F1

Le CA de 2017 est de 2 290 108 € et se décompose ainsi :

Billetterie : 1 890 000 € ht

Conseil et divers : 270 000 € ht

Evènementiel et RP : 130 000 € ht

La marge générée sur la vente de billetterie est de 4.5 % soit 100 000 € (hors GP et U : 69 000 € / 8%)
(N- : 34 000 € soit de 11%).

L'explication d'une rentabilité faible sur l'activité billetterie s'explique en partie par la facturation du CA billetterie sur nos nouveaux contrats (U Arena et GP F1) déduction faite des commissions. Les commissions sont faibles en pourcentage (U : 3.3% et GP : 2.3%) mais représentatives en valeur (31 500 €)

La marge générée sur la vente d'Evènementiel / RP est de 19 % 25 000 € soit 25 000 €
(N- : 17 000 € soit de 20%).

La marge générée sur la vente de Conseil et divers est de 89 % soit 240 000 € (stable)

Enfin, l'activité de 5B Conseil est stable : Portée par le contrat CCAS – EDF, qui a été renouvelé pour 3 ans (dec. 2020)

A noter l'augmentation de 10% des honoraires, en contrepartie de notre accompagnement dans le développement du portail à effectif constant.

- 3.1 M€ d'achat de billetterie et 72 600 billets vendus sur l'année (N-1 : 2.4€) tendance 2018 : 4M€

Nos interventions à Audencia ont eu lieu pour la 3^{ème} année ; activité rémunérée dans le cadre d'une initiation à l'écosystème de la billetterie aux étudiants du MOS et permettant la détection de jeunes talents, futures recrues.

Pour rappel : notre Stratégie à 3 ans

2016 (100 % atteinte)

- 1/ Faire émerger la Marque 5B Event « Votre Agence Haute Culture »
- 2/ Se doter d'outils professionnels
- 3/ Augmenter le parc Clients en privilégiant les grands comptes et fidéliser les existants
- 4/ Etoffer notre offre de partenaires Sport, Loisir, Spectacle, Culture... et concrétiser un gros Partenaire/contrat

2017 (100 % atteinte)

- 1/ Accroître le CA (+ d'2 M€) notamment sur les activités billetterie et événementielle / RP
- 2/ Fidéliser nos clients et développer notre parc de Grands Comptes.

3/ Satisfaire notre Client CCAS EDF et reconduire le contrat.

4/ Concourir à de nouveaux appels d'offres et travailler l'avenir : type Expo Dubaï.... Intensifier la communication sur la marque 5B « Agence Haute Culture » et installer sa notoriété en capitalisant sur nos partenariats commerciaux et pour conquérir de nouveaux Parcs de loisirs, lieux culturels, expos, clubs sportifs...

Stratégie 2018 : Développement de l'activité Event (Bill et Evt) et lancement de nouveaux projets :

1/ Continuité dans le déploiement du plan à 3 ans basé sur l'accroissement du CA (Objectif : 4 M€), avec un soins particulier sur la fidélisation de nos clients et le développement de notre parc de Grands Comptes.

2/ Satisfaire notre Client CCAS EDF dans l'exécution de notre contrat et dans la qualité de notre accompagnement au quotidien et plus particulièrement dans la dématérialisation de sa billetterie. Contrat qui reste un des enjeux financiers majeurs de l'entreprise.

3/ Intensifier la communication et la notoriété de la marque 5B « Agence Haute Culture » ; Identifier et rencontrer les acteurs qui comptent.... En étant à l'écoute des opportunités.

4/ Lancer et financer le projet « Portail Bis » Sur le sujet de la RSE et plus particulièrement de la Qualité de Vie au Travail, en proposant :

- Une Solution innovante sous la forme d'une plateforme B2B2C regroupant une offre complète sur la pratique du sport, de la culture, de la santé et de l'Eco responsabilité favorisant le bien-être au travail comme à la maison dans le but d'augmentant l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs dans l'entreprise.
- Un accompagnement des Entreprises dans leur transition RSE et enjeux de marque « l'Horizon des marques Employeurs » ou l'écologie et la qualité de vie au travail représentent des sujets majeurs des Entreprises.

5/ Anticiper / penser les organisations ad'hoc permettant la réussite et l'intégration de ce projet dans le cadre de nos ressources, nos infrastructures, nos outils et notre communication.

✓ **Vie de l'entreprise : faits marquants**

Un séminaire de cohésion a été organisé en Septembre 2017 (conjointement avec les équipes de 5Bis) à Naples. La visite de Pompéi et de son Musée, la marche dans les ruelles de la vieille ville et la soirée gastronomique en bord de mer avaient pour objectif de créer de la cohésion entre les équipes et de favoriser l'accueil des nouveaux collaborateurs (Solène, Laura, Robin et Raphael) tout en fixant la stratégie et les objectifs de l'année à venir. Les équipes ont été remerciées pour leur état d'esprit, leur implication et pour les excellents résultats de l'année 2017 en cours.

Le recrutement de Julien en CDI en remplacement de Bruno, au poste de commercial, et en formation à un poste de Responsable / Directeur des ventes, confirme, par ses résultats et son professionnalisme, une excellente recrue pour l'avenir. Laura recrutée en CDI, a remplacé Alice « poste pour poste » et a parfaitement su s'intégrer et prendre la dimension spécifique (billetterie) et stratégique (chef de projet) de sa mission. Laura est une collaboratrice de grande

qualité et d'avenir. Raphael recruté en CDI, dans le cadre de notre accroissement d'activité, est en formation Back office / Chef de projet et a pour vocation d'assister Xavier dans ses tâches du quotidien. Raphael est un profile plus junior et s'inscrit également dans une logique d'avenir et d'encadrement. A noter que nous avons accueilli Dimitri S. en stage de 2 mois, dans une période de forte activité, et qui a pleinement réussi à marquer de son empreinte son entrée dans la famille 5B.... un excellent stagiaire.

Contrats en CDI sur Event et Conseil : Olivier, Xavier, Laura, Laurence, Julien, Raphael.

Petits Investissements réalisés :

- Ordinateurs... cadeaux Clients, iPhone et tablette pour démarches commerciales
- Aménagement, déco et optimisation des bureaux

Evènements Clients / Partenaires organisés :

- Présence sur le salon Eluceo – Stade de France
- Visites Clients du chantier U Arena et - nombreux Networking

IV. Perspectives 2018 :

L'activité globale continuera son développement constant et passera la barre des 4 Millions de CA, grâce au renouvellement et à l'augmentation du contrat CCAS, grâce aux contrats / partenariats billetterie (U Arena saison pleine) et grâce au développement de l'activité du théâtre de la madeleine arrivé à maturité commerciale.

2018 sonne la fin de la stratégie à 3 ans d'installation de la marque, création des offres / partenariats et du développement commercial. Il s'agit maintenant d'inventer le futur et la pérennité de l'entreprise.

Le futur proche passe par une étape nouvelle ; l'entrée dans notre capital d'un actionnaire, la cession de l'entreprise ou le développement d'un nouveau projet d'ambition. Nous étudions chacune de ces les solutions pour les 2 prochaines années à venir.

III. Transformation de la SARL en SAS

1 – Transformer 5B de SARL en SAS pour lever des fonds

De manière générale, la SAS est plus attractive que la SARL pour les investisseurs. Une transformation de la SARL en SAS permet donc de répondre plus efficacement à un besoin de financement de l'entreprise.

A) Par une fiscalité plus attractive en matière de cession de titres

Transformer une SARL en SAS offre une fiscalité plus attractive en matière de cession de titres de société.

Dans le cadre de la SARL, la cession des titres est soumise au taux de 3% après abattement (23 000 euros). Une telle fiscalité peut s'avérer pénalisante pour l'entrée de nouveaux investisseurs. Pour la SAS en revanche, le prix de cession est imposé à 0,1% et ce dans l'optique de faciliter l'entrée et la sortie des investisseurs.

B) Par un nombre d'associés illimité

Lorsque la société devient importante, la limitation à 100 associés pour la SARL peut vite devenir problématique. Ce qui n'est pas le cas pour la SAS, forme sociale pour laquelle le nombre d'associés est illimité.

C) Par la possibilité d'émettre des obligations convertibles en actions

Contrairement à la SARL, la SAS peut émettre des obligations convertibles en actions qui permettent au créancier de choisir, à l'échéance, un remboursement classique de sa créance en numéraire ou un remboursement par une conversion de sa créance en actions de la société.

Lié aux perspectives de croissance et de développement, ce mode de financement permet d'attirer les investisseurs réticents à l'idée d'une entrée directe dans le capital de la société.

2 –Transformer une SARL en SAS pour une plus grande liberté statutaire

La SAS confère une grande liberté dans la rédaction des statuts permettant la mise en place d'organes « sur mesure » mieux adaptés à la gestion de la société. Les statuts peuvent, être complétés par des pactes d'actionnaires. La souplesse conférée permet ainsi de mettre en place un mode de fonctionnement en adéquation avec les besoins de l'entreprise en développement.

IV. Changement d'adresse du siège social

Le domicile du Gérant, lieu d'origine du siège social a changé et pour des raisons personnelles, il est donc envisagé d'établir le nouveau siège social à Saint Denis, lieux des bureaux.

V. Décisions à prendre :

- Approbation des comptes de l'exercice
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Transformation de la SARL en SAS ;
- Changement de siège social ;

Mesdames, Messieurs,

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, Je vous remercie de bien vouloir les approuver, comme je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration.

Fait au Bourget le 18 mai 2018,

Olivier CHANDES, Le gérant.

Madame NIRO Laurence

Monsieur GODARD Nicolas

Monsieur SIDOMMO Philippe

Monsieur LAMBOURSIN Xavier

5B CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée au capital de cinquante milles Euros.
Siège social : 41. Rue Edgard Quinet 93350 LE BOURGET

RCS BOBIGNY B 750 471 716 00027

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit mai
A dix-sept heures

Les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convention régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2017 **QUITUS A LA GERANCE** **AFFECTATION DES RESULTATS**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHANDES Olivier gérant en exercice, lequel constate que sont également présents, en dehors de lui même propriétaire de 25 parts numérotées de 1 à 5 – 11 à 25 – 31 à 35 :

- Monsieur SIDOMMO Philippe	2 parts numérotées de 9 et 10
- Monsieur LAMBOURSIN Xavier	2 parts numérotées de 6 et 7
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 36 à 40
- Madame NIRO Laurence	16 parts numérotées 8 et de 826 à 30 et de 41 à 50

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 50, Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant un délai requis par les dispositions réglementaires et statutaires, ce dont lui a été donné acte, notamment :

Les comptes annuels dressés au 31.12.2017 et le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice concerné.

Il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.17 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL BILAN	472 975 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :	2 298 457 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :	2 265 207 €
RESULTAT D'EXPLOITATION :	+ 33 325 €
RESULTAT NET :	+ 31 064 €

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

XL .  
FD NG